

## Évaluation de la recherche : un accord international pour faire évoluer les pratiques de recherche

L'[accord international](#) pour la réforme de l'évaluation de la recherche a pour ambition de développer une vision commune basée sur cinq grands principes : qualité, impact, diversité, inclusivité et collaboration. Cet accord se décline autour de dix engagements dont l'action prioritaire est de s'affranchir des indicateurs quantitatifs au profit d'une évaluation qualitative et de reconnaître la diversité des missions du métier de chercheur.

### Un accord international pour réformer l'évaluation de la recherche

A l'initiative de la Commission européenne, la mise en place d'un accord international pour la réforme de l'évaluation de la recherche se concrétise en 2021 avec notamment la publication du rapport « [Towards a reform of the research assessment system](#) ». Cet accord de réforme s'adresse à tous les organismes qui pratiquent une évaluation de l'activité de recherche : agences de financement, établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les autorités et agences d'évaluation nationales ou régionales.

La même année, l'UNESCO publie le texte « [Recommandation de l'UNESCO sur la science ouverte](#) » qui propose un cadre international pour les politiques et les pratiques de science ouverte. À cette occasion, Shamila Nair-Bedouelle, sous-directrice générale pour les sciences naturelles de l'UNESCO, a déclaré que : « Pour la première fois dans l'histoire, nous avons un texte qui présente un ensemble de valeurs et de principes partagés pour la mise en œuvre et la diffusion de la science ouverte ».

En février 2022, à l'occasion de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, le CNRS co-organise les journées européennes de la science ouverte ([OSEC 2022](#)). Au cœur des échanges, la réflexion sur les pratiques d'évaluation de la recherche rassemble des scientifiques et acteurs internationaux pour partager leur vision et définir les perspectives de changement. Cela a contribué à une prise de conscience collective des limites d'un système d'évaluation basé sur le nombre de publications ou sur des indicateurs de notoriété (H-Index, taux de citation, facteur d'impact, etc.), sous-estimant la valeur des autres contributions à la science, réduisant la reproductibilité de la recherche et décourageant les chercheurs d'ouvrir plus largement leurs travaux.

Lors de cet événement, la publication de l'[Appel de Paris](#) sur l'évaluation de la recherche par le Comité pour la science ouverte (CoSO) invite à réformer le système actuel d'évaluation de la recherche. Cet appel synthétise les transformations nécessaires et structure la création d'une coalition internationale pour une meilleure prise en compte de l'ensemble des productions de la recherche, dans toute leur diversité.

En juillet 2022, la Commission européenne publie l'[accord pour la réforme](#) de l'évaluation de la recherche dont le CNRS est parmi les premiers signataires. L'objectif est de définir collectivement l'évolution des pratiques d'évaluation de la recherche, des scientifiques et des établissements de recherche. La [coalition internationale CoARA](#), *Coalition for advancing research assessment*, créée en décembre 2022, mobilise déjà plus de 500 organisations internationales au 31 mars 2023.



---

« Cette réforme nous semble nécessaire pour renforcer l'impact de la science et la coalition formera une base solide pour avancer »

---

*Alain Schuhl*

Dans une [interview](#) sur cet accord de réforme, Alain Schuhl, directeur général délégué à la science du CNRS, déclare « cette réforme nous semble nécessaire pour renforcer l'impact de la science, et la coalition formera une base solide pour avancer ».

En décembre 2022, les onze membres du comité de pilotage ont été élus pour un mandat de deux ans. Sylvie Rousset, directrice de la [DDOR](#) du CNRS en fait partie.

### De nouveaux critères d'évaluation de la recherche au CNRS

Bien en amont de cet accord de réforme, le CNRS s'est engagé à repenser les critères d'évaluation à la signature de la déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche ([DORA](#)) en juillet 2018. Au mois de juin 2023, la déclaration rassemble plus de 23 000 signataires (plus de 20 000 individus et près de 3 000 institutions) issus de 161 pays. La déclaration contient 18 engagements, qui concernent différents types d'acteurs impliqués dans l'évaluation tels que les agences de financement, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les éditeurs, les marchands d'indicateurs et les scientifiques. La principale recommandation de DORA est d'éviter d'avoir recours aux indicateurs basés sur les revues.

Alain Schuhl rappelle que « le CNRS souhaite être proactif sur le sujet de l'évaluation et entraîner avec lui l'ensemble du monde académique français ».

Suite à la signature de DORA, le CNRS publie en 2019 sa [feuille de route du CNRS pour la science ouverte](#) dont l'évaluation constitue l'un des quatre piliers fondamentaux. Le CNRS ambitionne d'accélérer la transition vers un système d'évaluation plus équitable pour favoriser l'essor des pratiques de science ouverte.

Le CNRS œuvre à concevoir de nouveaux critères d'évaluation compatibles avec les objectifs de la science ouverte et de reconnaître l'engagement des scientifiques en faveur de l'ouverture des résultats scientifiques. Pour définir les principes autour des critères d'évaluation, le CNRS travaille avec les sections et commissions interdisciplinaires du comité national de la recherche scientifique ([CoNRS](#)).

Depuis 2020, il est demandé aux chercheurs et chercheuses du CNRS de présenter une sélection de cinq à dix productions scientifiques notables et de les valoriser « sous forme de récit », qu'il s'agisse d'articles, de livres, d'expertises, d'innovations, de bases de données, de logiciels, etc.

En plus des productions scientifiques, la diversité des missions du métier de chercheur est prise en compte : les activités de formation et de diffusion des connaissances, la contribution à l'innovation et aux avancées scientifiques, l'engagement lié à la mobilité professionnelle (géographique, thématique ou fonctionnelle) et les fonctions de management et/ou de responsabilités collectives.

A l'occasion de la [Journée science ouverte 2021](#) dédiée à l'évaluation individuelle, Antoine Petit, Président-directeur général du CNRS, a rappelé le lien qu'entretient la science avec la société : « Revenir à une évaluation qualitative de la science est aussi une bonne manière de faire en sorte que la société ait confiance en la science ».



## Prise en compte de la bibliodiversité et des nouvelles pratiques de communication scientifique

En 2017, l'[Appel de Jussieu](#) s'adresse aux communautés scientifiques et aux établissements de recherche pour promouvoir un accès ouvert aux publications scientifiques fondé sur la bibliodiversité et l'innovation. Parmi huit préconisations, cet appel recommande notamment de réformer le système d'évaluation de la recherche afin de l'adapter aux nouvelles pratiques de communication scientifique et aux nouveaux modèles de publication.

Pour diffuser plus largement les résultats de la recherche, les communautés scientifiques s'investissent notamment dans des initiatives de publication en accès ouvert. On retrouve par exemple les épi-revues qui sont des revues électroniques en libre accès basées sur les articles déposés dans les archives ouvertes telles que [HAL](#) ou [arXiv](#). Les épi-revues peuvent être considérées comme une « sur-couche » aux archives ouvertes ; la valeur ajoutée est la caution scientifique d'un comité éditorial à chaque article publié. La plateforme [Episciences](#), développée par le CCSD, compte en 2023 une trentaine d'épi-revues, couvrant un large éventail de disciplines.

Une autre alternative au système actuel de publication est celle portée par l'initiative de chercheurs d'INRAE [Peer Community in](#) (PCI), soutenue par le CNRS. PCI s'organise sous forme de communautés de chercheurs, pour émettre des recommandations sur les prépublications dans leur domaine d'expertise. Certaines sections du comité national acceptent dans leur système d'évaluation les prépublications recommandées par une PCI, au même titre qu'un article publié dans un journal à comité de lecture.

Ces initiatives, financées par les institutions de recherche, gratuites pour le lecteur comme pour l'auteur, sont conformes à la voie dite « diamant ». Des alternatives pour changer durablement les pratiques de publication et permettre à la communauté scientifique de se concentrer sur la production d'une recherche scientifique de haute qualité, accessible à tous.

Le comité d'éthique du CNRS ([COMETS](#)) émet des recommandations pour améliorer les pratiques de recherche et son évaluation. En 2020, le COMETS a publié une note intitulée « [Les publications à l'heure de la science ouverte](#) » sur la nécessité de prendre en compte la diversité des formes de communication, d'encourager une plus large diffusion des résultats de la recherche et de permettre aux scientifiques de s'approprier les nouvelles initiatives telles que les Epi-revues et les PCI.

